

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « périmètre et méthode de combinaison, rubrique tableau de flux de trésorerie combiné » de l'annexe relative à l'absence de tableau de flux de trésorerie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés à l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 25 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Comptes combinés
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019



120 avenue du Général Leclerc
75014 PARIS
Siren : 784314486



Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

105 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS

Tél. 01 45 00 76 00

www.gva.fr

Certifié ISO 9001 - Version 2008

Sommaire

Sommaire	2
Bilan Actif Combiné	3
Bilan Passif Combiné	4
Compte de résultat combiné	5
Règles et méthodes comptables.....	6
Règles générales d'établissement et de présentation des comptes combinés	6
Périmètre et méthode de combinaison	7
Immobilisations corporelles et incorporelles	8
Amortissements.....	8
Stocks	9
Créances	9
Provisions.....	9
Fonds dédiés	9
Produits et charges exceptionnels.....	9
Evénements postérieurs à la clôture.....	10
Notes sur le bilan	11
Actif immobilisé	11
Fonds propres.....	14
Charges à payer	15
Comptes de régularisation	16
Notes sur le compte de résultat	16
Césure des dons.....	16
Subventions d'exploitation et subventions d'investissement.....	16
Rémunération des commissaires aux comptes	17
Effectif moyen	17
Autres informations	18
Engagements donnés.....	18
Engagements reçus	18
Engagement de retraite	18
Donations	20
Fonds dédiés	20
Liste des entités combinées.....	21
Autres informations CER	22
Compte d'Emploi annuel des Ressources 2019	25

Bilan Actif Combiné

	Brut	Amortissements Dépréciations	92 CD + CNF Net au 31/12/19	90 CD + CNF Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	44 101	28 956	15 145	16 348
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	309 246	158 137	151 109	100 423
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 445 768	5 710	2 440 058	1 636 788
Constructions	41 612 663	13 633 664	27 978 999	17 544 140
Installations techniques, matériel et outillage	371 134	271 404	99 730	41 302
Autres immobilisations corporelles	8 585 683	6 581 919	2 003 764	2 262 451
Immob. en cours / Avances et acomptes	765 583		765 583	523 414
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	432 662		432 662	268 645
TIAP & autres titres immobilisés	74 450		74 450	22 983
Prêts				
Autres immobilisations financières	747 040	144 571	602 469	645 813
ACTIF IMMOBILISE	55 388 330	20 824 361	34 563 969	23 062 307
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	67 375	13 689	53 686	52 578
Avances et acomptes versés sur commandes	3 943		3 943	13 782
Créances				
Usagers et comptes rattachés	343 599	91 639	251 960	253 449
Autres créances	1 229 685		1 229 685	929 945
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 797 759	64 747	2 733 012	3 193 012
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	34 846 576		34 846 576	33 919 549
Charges constatées d'avance	143 057		143 057	171 676
ACTIF CIRCULANT	39 431 994	170 075	39 261 919	38 533 991
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	94 820 324	20 994 436	73 825 888	61 596 298

Bilan Passif Combiné

	92 CD + CNF	90 CD + CNF
	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	27 168 165	16 884 836
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 276 702	10 634 302
Report à nouveau	19 664 546	19 183 508
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 616 025	1 045 553
Subventions d'investissement	4 238 920	4 048 322
Provisions réglementées	26 488	26 488
FONDS PROPRES	63 990 846	51 823 009
Apports		
Legs et donations	2 417 747	2 523 247
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 417 747	2 523 247
Résultat sous contrôle	-13 619	-208
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	2 404 128	2 523 039
Provisions pour risques	77 691	127 798
Provisions pour charges	279 949	182 831
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	357 640	310 629
Fonds dédiés sur subventions	911 708	963 101
Fonds dédiés sur autres ressources	1 487 150	1 349 573
FONDS DEDES	2 398 858	2 312 674
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	119 496	113 220
<i>Découverts et concours bancaires</i>	2 865	644
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	88 396	31 232
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	196	21 260
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 165 780	1 101 519
Dettes fiscales et sociales	721 230	714 368
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	158 826	205 296
Autres dettes	2 175 439	2 327 828
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	242 188	111 580
DETTES	4 674 416	4 626 947
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	73 825 888	61 596 298

Compte de résultat combiné

	92 CD + CNF	90 CD + CNF		
	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	1 187 501	1 128 970	58 531	5%
Production vendue	2 555 812	2 642 419	-86 607	-3%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	4 082 905	3 484 676	598 229	17%
Reprises et Transferts de charge	428 167	400 146	28 021	7%
Collectes	8 278 550	7 890 133	388 417	5%
Cotisations	116 605	361 880	-245 275	-68%
Autres produits	3 083 582	2 659 587	423 995	16%
Produits d'exploitation	19 733 122	18 567 811	1 165 311	6%
Achats de marchandises	253 519	242 186	11 333	5%
Variation de stock de marchandises	2 078	6 566	-4 488	-68%
Achats de matières premières	105 711	140 593	-34 882	-25%
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	8 596 782	7 989 178	607 604	8%
Impôts et taxes	516 201	442 707	73 494	17%
Salaires et Traitements	3 046 845	2 731 895	314 950	12%
Charges sociales	1 079 819	1 122 049	-42 230	-4%
Amortissements et provisions	1 881 915	1 522 745	359 169	24%
Autres charges	4 745 050	4 528 451	216 599	5%
Charges d'exploitation	20 227 920	18 726 370	1 501 550	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-494 798	-158 559	-336 239	212%
Opérations faites en commun			0	
Produits financiers	225 204	450 577	-225 373	-50%
Charges financières	113 781	107 756	6 025	6%
RESULTAT FINANCIER	111 423	342 821	-231 398	-67%
RESULTAT COURANT	-383 375	184 262	-567 637	-308%
Produits exceptionnels	3 477 278	1 644 666	1 832 612	111%
Charges exceptionnelles	1 338 967	1 011 145	327 822	32%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 138 311	633 521	1 504 790	238%
Impôts sur les bénéfices	80 087	18 901	61 186	324%
Report des ressources non utilisées	329 766	360 284	-30 518	-8%
Engagements à réaliser	388 590	113 613	274 977	242%
EXCEDENT OU DEFICIT	1 616 025	1 045 553	570 472	55%
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations				
Personnel bénévole				
Total des charges				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Le total de bilan au 31 décembre 2019 s'élève à 73 825 888 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 1 616 025 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes combinés.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes combinés

Les comptes annuels combinés de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés s'appliquant à toutes les entités, personnes morales de droit privé et donc aux associations et aux fondations intégrées au règlement CRC n° 99-02 sur les comptes consolidés et dont la section VI est consacrée aux comptes combinés
- ainsi qu'aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatives au code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23/11/2015, ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 04/11/2016,
- et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et du règlement CRC 2008-12 relatif à l'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources des associations et fondations

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont présentées dans l'annexe les informations significatives.

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en euros.

Périmètre et méthode de combinaison

Le périmètre de combinaison pour l'exercice 2019 est constitué du Conseil National de France (CNF) et de 92 Conseils départementaux (CD) contre 90 CD pour l'exercice 2018.

Les entités combinées, dont la liste est présentée en annexe, représentent 99,99 % des produits de l'exercice 2019 pour l'ensemble du réseau (97% en 2018).

Seules sont combinées les entités ayant signé la convention de combinaison avec l'entité combinante : le Conseil National de France.

Toutes les entités combinées ont un référentiel comptable commun, respectant les règlements du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de combinaison est la suivante :

- envoi des états relatifs à la combinaison des comptes par le CNF aux CD,
- collecte par le CNF des comptes annuels et états financiers de combinaison des CD,
- agrégation des comptes des CD combinés et du CNF,
- homogénéisation des comptes combinés,
- élimination des flux internes entre les CD combinés et le CNF,
- établissement des comptes combinés.

Tableau de flux de trésorerie combiné :

En raison des travaux importants pour cette combinaison de 92 CD et du CNF, il n'a pas été mis en place de collecte d'informations permettant la présentation du tableau de flux de trésorerie dans cette annexe aux comptes 2019.

Variations de périmètre

1/ Entrées

Les entités suivantes sont entrées dans le périmètre de combinaison en 2019, leur impact sur les comptes combinés 2019 est présenté dans les tableaux annexes dans la colonne « Entrée de périmètre en 2019 ».

Conseil Départemental	N° de CD
Nord Cambrai	59C
Alpes de Haute Provence	4

Le CD 59C (Nord Cambrai) n'a pas été intégré au périmètre de combinaison 2018 alors qu'il faisait partie intégrante des comptes combinés au 31 décembre 2017.

Le CD 4 a été constitué de la sortie de la Conférence Sisteron du CD 13A.

2/ Sorties

Aucune sortie du périmètre au cours de l'exercice 2019.

3/ Conseils départementaux exclus du Périmètre de combinaison

La liste des CD exclus du périmètre (1) est la suivante :

Conseil Départemental	N° de CD	Motif
Guyane	973	Comptes non transmis dans les délais.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, avec généralement les durées suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- Terrains : non amortis
- Aménagements de terrains : 10 à 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes pour le CNF:

- Livres à rotation lente : 50 %
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100 %
- Livret spirituel : 100 %

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds dédiés

Lorsque les ressources collectées auprès des donateurs ou financeurs et affectées par eux, n'ont pas été utilisées conformément à leur objet avant la fin de l'exercice, des fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan. Ils correspondent à la partie non encore utilisée (ou non encore employée) des subventions, dons ou legs affectés et sont dotés à travers l'utilisation d'un compte de charge spécifique : « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Lorsque ces subventions, dons ou legs sont utilisés sur les exercices ultérieurs, une reprise du fonds dédié est effectuée à travers l'utilisation d'un compte de produit spécifique : « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Evénements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Covid-19

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par l'arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'art. L.833-2 du Plan Comptable Général, les comptes combinés de la SSVP au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Dans le contexte de pandémie, la SSVP s'est mobilisée dès mars 2020 pour assurer la continuité de sa mission d'aide aux personnes en situation de précarité, durement touchées par la crise sanitaire.

- Lancement d'une initiative nationale de distribution de bons d'achat, utilisables en supermarché par les bénéficiaires, pour un montant total de 475 k€,
- Demande et obtention d'une subvention auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale
- Mise en place du télétravail et du chômage partiel au sein des équipes de salariés du siège national
- Proposition de masques pour les bénévoles sur la Boutique en ligne de la SSVP
- Ajout d'une campagne d'appel à dons exceptionnelle au profit des CD (un tiers des 94 CD y participera) afin de compenser la baisse des ressources liées aux activités de recyclerie, brocante ou échoppes des Conférences

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'impact de la crise. Mais à l'appui des éléments précités et d'une tendance légèrement haussière constatée par rapport à 2019 sur les dons collectés au 30 avril 2020, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

A la date du 30 avril 2020, aucune moins-value latente n'est identifiée sur les actifs financiers.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2018	Sorties du périmètre en 2019	Entrées dans le périmètre en 2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	177 153			179 981	6 462	350 672
Immobilisations incorporelles en cours	65 579			141 312	168 991	37 900
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brute:	242 732			321 293	175 453	388 572

Amortissements et provisions	31/12/2018	Sorties du périmètre en 2019	Entrées dans le périmètre en 2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	125 961			65 611	4 479	187 093
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	125 961			65 611	4 479	187 093

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2018	Sorties du périmètre en 2019	Entrées dans le périmètre en 2019	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2019
Terrains	1 671 950		16 000	596 750	14 000	175 068		2 445 768
Constructions	29 737 884		1 359 989	11 620 351	1 638 038	532 477		41 612 663
Installations techniques, matériel et outillage	246 688		29 603	15 654	3 180	82 369		371 134
Autres immobilisations corporelles	8 009 824		417 602	682 051	106 723	-522 789	105 718	8 585 683
Immobilisations en cours	523 414			478 197	6 803	-267 125		727 683
Avances et acomptes				2 675				2 675
Valeurs brutes	40 189 760		1 823 194	13 395 678	1 768 744	-	105 718	53 745 606

Amortissements et provisions	31/12/2018	Sorties du périmètre en 2019	Entrées dans le périmètre en 2019	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2019
Terrains	35 162			3 088		-32 540		5 710
Constructions sur sol propre	12 193 744		739 089	1 183 109	881 675	107 876	291 521	13 633 664
Installations techniques, matériel, outillage	205 386			24 337	3 180	44 861		271 404
Autres immobilisations corporelles	5 747 373		351 871	501 739	102 467	-120 197	203 600	6 581 919
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Amortissements et provisions	18 181 665		1 090 960	1 712 273	987 322	-	495 121	20 492 697

Immobilisations financières

Valeurs brutes	31/12/2018	Sorties du périmètre en 2019	Entrées dans le périmètre en 2019	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2019
Autres participations	268 645			215 297		-51 280	432 662
Autres titres immobilisés	22 983			172		51 295	74 450
Prêts et autres immobilisations financières	765 029		4 350	13 369	35 693	-15	747 040
Valeurs brutes	1 056 657		4 350	228 838	35 693	-	1 254 152

Provisions	31/12/2018	Sorties du périmètre en 2019	Entrées dans le périmètre en 2019	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2019
Titres de participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	119 216			25 431	76		144 571
Provisions	119 216			25 431	76	-	144 571

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 655 293 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	432 662		432 662
Prêts			
Autres immobilisations financières	747 040	647 938	99 102
Créances de l'actif circulant :			
Usagers et Comptes rattachés	343 599	343 599	
Autres	1 229 685	1 229 685	
Charges constatées d'avance	143 057	143 057	
Total	2 896 043	2 364 279	531 764
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir**Produits à recevoir**

	Montant
Usagers factures à établir	183 916
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à recevoir	3 943
Etat - produits à recevoir	95 166
Autres produits à recevoir	840 560
Intérêts courus à recevoir	161 494
Total	1 285 079

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont valorisées selon la méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Fonds propres**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Entrées de périmètre en 2019	Sorties de périmètre en 2019	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	12 973 460	740 571		818 670	698 728	13 833 973
Fonds statutaires	118 046			70 979	48 531	140 494
Apports sans droit de reprise	729 566				598 691	130 875
Legs et donations	2 728 985			9 350 000		12 078 985
Autres fonds	334 779			649 058		983 837
Total fonds sans droit reprise	16 884 836	740 571	0	10 888 707	1 345 950	27 168 164
Apports avec droit de reprise	0					-
Legs et donations assortis d'une Subventions affectées	2 523 247				105 500	2 417 747
Total fonds avec droit reprise	2 523 247	0	0	0	105 500	2 417 747
Écarts de réévaluation						-
Réserves statutaires ou Réserves réglementées	0					-
Autres réserves	10 634 302	4 658		637 742		11 276 702
Report à Nouveau	19 183 508	130 404		350 634		19 664 546
Résultat de l'exercice	1 045 553			1 616 025	1 045 553	1 616 025
Résultats sous contrôle des tiers	-208				13 411	-13 619
Subventions d'investissement	4 048 322	363 107		299 625	472 134	4 238 920
Provisions réglementées	26 488					26 488
Droits des propriétaires (Commodat)	0					-
Autres fonds associatifs	0					-
Total fonds associatifs	54 346 048	1 238 740	0	13 792 733	2 982 548	66 394 973

Tableau des provisions – Passif

	Provisions au début de l'exercice	Entrées de périmètres	Sortie de périmètre	Autres variation	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	127 798			-863	37 696	86 940	77 691
Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités	0						0
Pertes de change	0						0
Pensions et obligations similaires Pour impôts	133 348				1 568		134 916
Renouvellement des immobilisations	0						0
Gros entretien et grandes révisions	8 623	28 625			20 038	3 000	54 286
Charges sociales et fiscalessur congés à payer	0						0
Autres provisions pour risques et charges	40 860			-6 923	56 810		90 747
Total	310 629	28 625		-7 786	116 112	89 940	357 640
Virement vers Fonds dédiés							
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :							
Exploitation					104 112	66 639	
Financières							
Exceptionnelles					12 000	23 301	

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 674 416 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	122 361	119 531	2 830	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	88 396	88 396		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	196	196		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 165 780	1 165 780		
Dettes fiscales et sociales	721 230	721 230		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	158 826	158 826		
Autres dettes (**)	2 175 439	2 175 439		
Produits constatés d'avance	242 188	242 188		
Total	4 674 416	4 671 586	2 830	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	335 070
Intérêts courus à payer	2 865
Personnel charges à payer	183 389
Organismes sociaux charges à payer	100 772
Etat charges à payer	463
Autres charges à payer	1 035 634
Total	1 658 193

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitations	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	143 057		
Total	143 057		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	242 188		
Total	242 188		

Notes sur le compte de résultat**Césure des dons**

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante. Pour l'exercice 2019 la date retenue est le 10 janvier 2020.

Subventions d'exploitation et subventions d'investissement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée à l'association.

Lorsqu'elles sont pluriannuelles ou que le financement porte sur une période différente de l'exercice social, les revenus à reconnaître sur les exercices suivants sont enregistrés en produits constatés d'avance.

La part non consommée des subventions d'exploitation affectées à une action est inscrit en fonds dédiés.

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte

de subventions d'investissement (affectées à des biens non renouvelables) et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien.

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels du CNF et combinés : 42 300 Euros TTC.

Effectif moyen

L'effectif moyen combiné issu des déclarations des CD et du CNF s'élève à 97 salariés (ETP)

Autres informations

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avais et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	2 120 799
Total	2 120 799

Engagement de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé pour les Conseil Départementaux.

Les engagements de retraite du CNF sont enregistrés en provision pour charges pour 131 229 euros.

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour le CNF, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n°51
- Taux d'actualisation : 0.77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 45 %

Contributions volontaires

	2019	2018
Ressources		
Bénévolat	27 704 124	24 564 735
Prestations en nature	1 511 450	3 055 927
Dons en nature	3 364 843	3 129 488
Total	32 580 417	30 750 150
Emplois		
Secours en nature	3 364 843	3 129 488
Prestations	1 511 450	3 055 927
Personnel bénévole	27 704 124	24 564 735
Total	32 580 417	30 750 150

Pour mener à bien ses missions, la SSVP France s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

Au CNF,

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés en 2019,
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère,
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine",
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

Dans les CD, les bénévoles apportent principalement leurs disponibilités pour venir en aide aux personnes isolées et démunies par :

- les visites,
- l'accueil,
- l'hébergement,
- les aides matérielles (vêtements, repas, mobilier, etc...).
- les fonctions support

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

La plupart des heures ont été valorisées au SMIC horaire, augmenté des charges.

Par exception, certaines missions requérant des compétences plus élevées ont été valorisées au taux de la tranche A horaire, augmenté des charges.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'heures de bénévolat est estimé à **1 833 529 heures** pour 92 CD et le CNF, et évalué à 27 704 K€.

La SSVP a également bénéficié de dons en nature évalués à 3 365 K€ ainsi que de prestations / mécénats de compétence pour un montant de 1 511 K€.

Donations**Legs à réaliser**

	Montant initial
21 legs sont en cours de réalisation au profit de SSVF	1 464 385
21 legs sont en cours de réalisation au profit des Conseils Départementaux et Associations Spécialisées	656 414
	2 120 799

Fonds dédiés

Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Variation de périmètre	Autres variations	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Subvention fonctionnement	963 101			51 393		911 708
Total (1)	963 101	0	0	51 393	0	911 708

Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Variation de périmètre	Autres variations	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Legs et donations / dons manuels	1 349 573		27 360	278 373	388 590	1 487 150
TOTAL (2)	1 349 573	0	27 360	278 373	388 590	1 487 150
Total (1) & (2)	2 312 674	0	27 360	329 766	388 590	2 398 858

Liste des entités combinées

Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité
CNF	Combinante	CD 35 Ille et Vilaine	Combinée	CD 67 Bas Rhin	Combinée
CD 01 AIN	Combinée	CD 37 Indre et Loire	Combinée	CD 68 HAUT RHIN	Combinée
CD 02 AISNE	Combinée	CD 38 Isère	Combinée	CD 69 RHÔNE	Combinée
CD 03 ALLIER	Combinée	CD 39 JURA	Combinée	CD 71 Saône et Loire	Combinée
CD 04 Alpes de Haute Provence	Combinée	CD 40 LANDES	Combinée	CD 72 Sarthe	Combinée
CD 05 HAUTES ALPES	Combinée	CD 41 Loir et Cher	Combinée	CD 73 Savoie	Combinée
CD 06 ALPES MARITIMES	Combinée	CD 42R Loire Roanne	Combinée	CD 74 Haute-Savoie	Combinée
CD 08 ARDENNES	Combinée	CD 42S Loire Saint-Etienne	Combinée	CD 75 Paris	Combinée
CD 11 AUDE	Combinée	CD 43 Haute-Loire	Combinée	CD 76 Seine-Maritime	Combinée
CD 12 AVEYRON	Combinée	CD 44 Loire Atlantique	Combinée	CD 77 Seine et Marne	Combinée
CD 13A Bouches du Rhône Aix	Combinée	CD 45 LOIRET	Combinée	CD 78 Yvelines	Combinée
CD 13M BOUCHES du Rhône Marseille	Combinée	CD 47 Lot et Garonne	Combinée	CD 80 SOMME	Combinée
CD 14 CALVADOS	Combinée	CD 48 Lozère	Combinée	CD 81 Tarn	Combinée
CD 15 CANTAL	Combinée	CD 49 Maine et Loire	Combinée	CD 82 Tarn et Garonne	Combinée
CD 16 CHARENTE	Combinée	CD 50 MANCHE	Combinée	CD 83 Var	Combinée
CD 18 CHER	Combinée	CD 51 MARNE	Combinée	CD 84 Vaucluse	Combinée
CD 19 CORRÈZE	Combinée	CD 52 Haute Marne	Combinée	CD 85 Vendée	Combinée
CD 20 CORSE	Combinée	CD 53 MAYENNE	Combinée	CD 87 Haute Vienne	Combinée
CD 21 CÔTE D'OR	Combinée	CD 54 Meurthe et Moselle	Combinée	CD 88 Vosges	Combinée
CD 22 Côtes d'Armor	Combinée	CD 55 MEUSE	Combinée	CD 89 Yonne	Combinée
CD 24 DORDOGNE	Combinée	CD 56 MORBIHAN	Combinée	CD 90 Territoire de Belfort	Combinée
CD 25 DOUBS	Combinée	CD 57 MOSELLE	Combinée	CD 91 Essonne	Combinée
CD 26 DRÔME	Combinée	CD 59L Nord Lille	Combinée	CD 92 Hauts de Seine	Combinée
CD 27 EURE	Combinée	CD 59C Nord Cambirai	Combinée	CD 93 Seine Saint Denis	Combinée
CD 28 Eure et Loir	Combinée	CD 60 OISE	Combinée	CD 94 Val de Marne	Combinée
CD 29 FINISTÈRE	Combinée	CD 61 ORNE	Combinée	CD 95 Val-d'Oise	Combinée
CD 30 GARD	Combinée	CD 62 Pas de Calais	Combinée	CD 971 Guadeloupe	Combinée
CD 31 HAUTE-GARONNE	Combinée	CD 63 Puy de Dôme	Combinée	CD 972 Martinique	Combinée
CD 32 GERS	Combinée	CD 64 Pyrénées Atlantiques	Combinée	CD 974 Réunion	Combinée
CD 33 GIRONDE	Combinée	CD 65 Hautes-Pyrénées	Combinée	CD 98 Nouvelle Calédonie	Combinée
CD 34 HÉRAULT	Combinée	CD 66 Pyrénées Orientales	Combinée		

Autres informations CER

Ce compte est établi sur la base de la comptabilité de la Société de Saint Vincent de Paul et fait partie des comptes combinés de la Société de Saint Vincent de Paul.

La structure du compte d'emploi annuel des ressources conduit

- d'une part, à subdiviser la colonne des ressources pour faire apparaître la totalité des ressources de l'association, et le suivi des ressources collectées auprès du public d'autre part.
- de la même façon la colonne des emplois est subdivisée pour faire apparaître la totalité des emplois de l'exercice et l'affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois.

Méthodologie d'établissement

La méthodologie d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources est conforme au règlement CRC 2008-12.

Les ressources (produits)

Les ressources sont affectées en fonction de leur nature : dons affectés, dons non affectés, legs affectés, legs non affectés, subventions.

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux quatre rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement,
- ressources restant à affecter.

Explication des soldes du CER**Le solde T1 :**

Il s'agit du « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice ». Ce solde d'ouverture est composé comme suit :

	Solde des ressources APG non utilisées en fin d'exercice
ENTITE	MONTANT
CNF	2 515 161
CD 59 L	55 750
CD 44	639 243
TOTAL	3 210 154

Le solde T4 :

Il s'agit de « La variation des fonds dédiés collectés auprès du public ».

Le solde T7

Il s'agit du « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice ». Ce solde de clôture est composé comme suit :

	Solde des ressources APG non utilisées en fin d'exercice
ENTITE	MONTANT
CNF	3 110 619
CD 59 L	65 598
CD 44	639 243
CD 92	79 508
CD 91	0
TOTAL	3 894 968

La répartition des charges

La méthode de répartition des charges indirectes est la suivante :

La masse salariale est répartie selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités de la Société Saint Vincent de Paul. L'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 2 954 K€
- frais d'appel à la générosité publique : 181 K€
- frais de fonctionnement : 1 296 K€

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

Au titre de l'exercice 2019, ces charges représentent un montant de 3 628 K€ (dont la moitié est imputée en missions sociales).

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint Vincent de Paul ».
- La gestion du patrimoine immobilier et financier pour le compte des CD et des associations spécialisées.

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public**Les frais de fonctionnement et autres charges**

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société Saint Vincent de Paul et des entités combinées

La répartition des produits

Les ressources sont composées de :

- Produits de la générosité du public
- Subventions
- Contributions - Cotisations
- Autres produits d'exploitation qui correspondent aux produits vendus par la Société Saint Vincent de Paul
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Report de ressources non utilisées

Ainsi les ressources collectées auprès du public sont issues de la collecte en France et correspondent aux éléments suivants :

- Dons manuels non affectés issus des retours des Campagnes de fonds
- Autres dons
- Dons manuels affectés
- Legs et autres libéralités non affectés ou affectés

L'affectation des ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1. Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public ainsi que les subventions et autres concours publics.
Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées. Il n'y a pas de report de ressources affectées sur ces dons et legs.
2. Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement
Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public (hors subventions). Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées.

Compte d'Emploi annuel des Ressources 2019

EMPLOIS	Emplois N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		3 210 154
Missions sociales	16 184 764	8 536 750	Ressources collectées auprès du public	10 200 795	10 200 795
<i>Réalisées en France</i>	<i>15 803 089</i>	<i>8 473 266</i>	<i>Dons manuels non affectés</i>	<i>7 797 644</i>	<i>7 797 644</i>
Actions directes	15 317 573	8 267 298	<i>Dons manuels affectés</i>	480 906	480 906
Versements à d'autres organismes	485 516	205 968	<i>Legs et autres libéralités non affectés</i>	1 321 351	1 321 351
<i>Réalisées à l'étranger</i>	<i>381 675</i>	<i>63 484</i>	<i>Legs et autres libéralités affectés</i>	600 894	600 894
Actions directes					
Versements à d'autres organismes	381 675	63 484			
Frais de recherche de fonds	1 969 331	502 898			
<i>Frais d'appel aux dons</i>	<i>1 969 331</i>	<i>502 898</i>	Autres fonds privés	4 242 610	
Frais de fonctionnement de l'organisme	3 110 007	389 041	Subventions et autres concours publics	4 555 039	
<i>Fonctionnement</i>	<i>3 110 007</i>	<i>389 041</i>			
			Autres produits	4 333 211	
I. TOTAL DES EMPLOIS DU COMPTE DE RESULTAT	21 264 102	9 428 689	I. TOTAL DES RESSOURCES DU COMPTE DE RESULTAT	23 331 655	
II. DOTATION AUX PROVISIONS	496 653		II. REPRISES DES PROVISIONS	103 949	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	388 590		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	329 766	
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-110 217
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 616 025		V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	23 765 370		VI. TOTAL GENERAL	23 765 370	13 300 732
Part des acquisitions d'immobilisations de l'exercice financées par les ressources collectées		-22 925			
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées					
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		9 405 764	TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		9 405 764
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		3 894 968

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Mission sociales	30 789 046		Bénévolat	27 704 124	
Frais de recherche de fonds	170 895		Prestation en nature	1 511 450	
Frais de fonctionnement et autres charges	1 620 476		Dons en nature	3 364 843	
Total	32 580 417		Total	32 580 417	